

juillet 2010

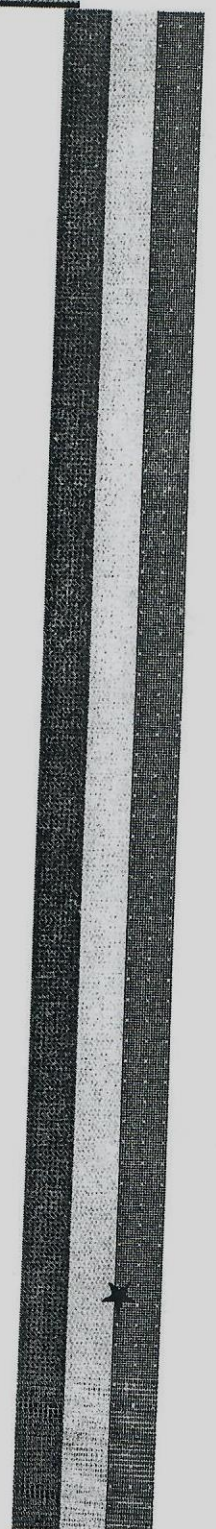
**Rapport de présentation
du projet de budget 2011
du MFOFPE
en Conférence budgétaire**

M.F.O.F.P.E

et de la Protection de l'Enfance

Ministère de la Famille, des Organisations Féminines,

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Introduction

Le budget du Ministère de la Famille, des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance pour l'année 2011, est préparé sur la base des textes législatifs et réglementaires régissant la matière, mais sur la base des dispositions du décret n° 2009- 628 du 13 juillet 2008, modifié, relatif aux attributions du Ministre de la Famille, et du décret n° 2010-925 du 08 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Ces derniers textes marquent en particulier, le départ de certaines directions et structures nationales (ENTSS, Office des Pupilles de la Nation, DEEG, DMF, FIMF, FNPEF, FNCF, DEF) vers d'autres Ministères. En outre, l'on note la création d'une nouvelle direction chargée des Organisations Féminines.

Ceci permet de mieux orienter les actions vers les cibles défavorisées (femmes et enfants) et de participer à la gestion de la question de la protection sociale, constituant l'Axe 3 du DSRP 2.

Suivant le décret relatif aux attributions du Ministre en charge de la Famille, le département a pour missions de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de promotion, de protection et de développement des femmes et des enfants, de création d'un cadre permettant de renforcer les actions de développement des femmes.

Aussi, ces missions reposent-elles sur :

- **l'élaboration de politiques de développement social et l'amélioration des conditions de vie des familles par un meilleur ciblage des projets de développement destinés aux populations les plus démunies ;**
- **la mise en œuvre d'une politique permettant le respect des droits fondamentaux des enfants ainsi que leur bonne intégration dans la vie familiale et sociale ;**
- **la mise en œuvre d'une politique de promotion de la femme dans tous les domaines de l'activité socio-économique ;**
- **l'encadrement et l'organisation d'actions individuelles ou collectives de soutien mutuel entre sénégalais ;**
- **la mise en œuvre de politiques d'élimination de la pauvreté ;**
- **la mise en place d'une politique de sécurité alimentaire ;**

La réalisation de ces missions repose sur un cadre d'élaboration et d'exécution des politiques de promotion et de protection de la femme et de l'enfant, et de développement, bâti autour :

- **d'une lettre de politique sectorielle et d'un programme décennal (2007 – 2016) de développement familial et social;**
- **d'une stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre ;**
- **et de la stratégie nationale de protection sociale.**

Ces mécanismes viennent d'être renforcés par la mise en place du « Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme » (CDSMT), initié par le Gouvernement sous l'impulsion du Ministère de l'Economie et des Finances.

Ce nouveau cadre de planification que constitue le CDSMT devrait permettre, non seulement de consolider les actions déjà entreprises en termes d'appui à la réduction de la pauvreté.

Il devrait également permettre d'imprimer une démarche nouvelle à l'autonomisation de la femme, à la protection de l'enfant et au développement social, pour l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, et principalement des groupes vulnérables.

En outre, il devrait permettre une meilleure prise en charge des groupes vulnérables, dans une approche d'autopromotion et de prise en compte affirmée de la parité.

Ce présent rapport aborde les performances du secteur en 2009 et présente brièvement le CDSMT 2011-2013 et sa traduction en terme de besoins chiffrés selon les programmes, les composantes des programmes et les différents titres de dépense du budget au titre de la gestion 2011.

I. Rappel des performances du secteur en 2009

L'année 2009 marquant l'an 1 de la mise en œuvre du CDSMT s'est matérialisée par une rupture dans la logique d'intervention du département, laquelle a permis de passer

d'une approche d'intervention par les moyens à une démarche axée sur les résultats.

Aussi les résultats peuvent-ils être déclinés suivant les différents programmes du CDSMT?

S'agissant de l'accès aux infrastructures et aux services sociaux de base, des efforts importants ont été faits en termes de :

- **dotations d'unités d'allégement des travaux des femmes (moulins....) avec un écart positif de 19 moulins qui représentent l'appui de la coopération italienne dans ce cadre ;**
- **CEDAF construits et équipés (Thilogne, Nioro).**

Toutefois, il convient de noter la non exécution de certaines activités notamment :

- **la construction d'unités semi-industrielles de transformation de produits primaires ;**
- **la réhabilitation et l'équipement des daaras prévus dans les régions de Saint-louis, Matam, Diourbel, Kaolack, Louga et Tambacounda.**

Cette situation peut s'expliquer par les ponctions budgétaires et le renchérissement des prix des équipements.

Dans le domaine du Renforcement des capacités, le secteur a enregistré des résultats assez satisfaisants avec des taux de réalisation souvent supérieurs à 75% même si quelques contreperformances ont été notées.

Ainsi, dans le domaine de la formation et de l'IEC, sur une cible de 1000 femmes à former dans les techniques de gestions auprès des CEDAF, un total de 1164 individus ont été effectivement atteints, soit un taux de réalisation de 116,4 %. Il en est de même pour la formation des femmes leaders à la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) (184,66 %).

Par contre la vulgarisation du guide de la femme entrepreneurs dans les langues nationales n'a pu être amorcée du fait de l'absence de financement pour la mise en œuvre. De même, certaines activités qui étaient prévues ont été différées à l'année 2010.

S'agissant de l'appui aux structures partenaires, les cibles initialement prévues ont été dans la plupart des cas atteintes. La seule contrainte notée a trait à la traduction des textes juridiques en langues nationales.

Il convient de noter que certaines activités n'ont pu être renseignées du fait du transfert de leurs structures

responsables vers d'autres secteurs. C'est le cas de la Direction de l'Action Sociale (DAS) et du Fonds de Solidarité Nationale (FSN).

Pour ce qui est de l'accès aux ressources financières et aux facteurs de production, ce programme a connu un niveau de réalisation moyen du fait d'un ensemble de facteurs dont le renvoie en 2011 de certaines activités.

A cela pourrait s'ajouter l'absence de budget du FNPEF, fondamental dans le volet renforcement des dispositifs de financement du ministère. Toutefois, les remboursements collectés par les mutuelles ont permis de financer 33 projets.

La régularisation pour un montant global de 27 500 000 FCFA de 40 projets par le PCF identifiés durant la Quinzaine Nationale de la Femme 2008 a permis d'amortir l'effet négatif du non financement des projets prévus en 2009.

S'agissant de l'accès des femmes aux équipements d'allégement des travaux, le Ministère a procédé au lancement du Programme d'Allégement des Travaux de la Femme. Ce programme a permis d'attribuer aux organisations de femmes plus de mille (1000) moulins sur l'ensemble des quatorze (14) régions du pays.

Le volet Protection sociale et suivi des groupes vulnérables laisse apparaître des résultats appréciables. En effet, pour la mise en place du fonds d'appui aux enfants en situation de vulnérabilité, le programme a atteint un gain de 12 points par rapport à la cible prévue (2000 individus). Il en est de même pour la mise en place effective du fonds d'appui aux structures et associations de prise en charge des enfants vulnérables et l'adoption de la loi pour la promotion, la protection et la prise en charge des droits des personnes handicapées, avec des taux de réalisation de 100 %.

Cependant, l'atteinte de certaines cibles reste mitigée surtout la mise à disposition de matériel de secours d'urgence, de produits, de vivres aux populations sinistrées et victimes de catastrophes.

II. Présentation du CDSMT 2011-2013

1. Objectifs sectoriels

Pour améliorer le bien-être socioéconomique des populations, notamment des groupes vulnérables, en leur permettant de s'intégrer dans le processus de développement endogène durable, dans une prise en compte de l'égalité Homme - femme, les objectifs sectoriels suivants seront poursuivis :

OS1 : Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux ;

OS2 : Renforcer les capacités techniques et d'intervention des partenaires et des bénéficiaires-cibles du Ministère ;

OS3 : Promouvoir l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production;

OS4 : Promouvoir la protection sociale des groupes vulnérables;

OS5 : Améliorer le cadre institutionnel et les mécanismes de gestion du programme du ministère.

2. Programmes du CDSMT

Le CDSMT du département est structuré en cinq (5) programmes:

- | | |
|-----------------------|---|
| Programme 01 : | Accès aux infrastructures et aux services sociaux ; |
| Programme 02 : | Renforcement des capacités ; |
| Programme 03 : | Accès aux ressources financières et aux facteurs de production ; |
| Programme 04 : | Protection sociale ; |
| Programme 05 : | Appui institutionnel et gestion |

3. Présentation du budget

Pour cette année budgétaire 2011, il s'agit d'apporter une réponse durable en faveur des populations-cibles du département, grâce :

- à la consolidation des résultats obtenus dans les programmes de promotion de l'égalité Homme - femme, de réduction de la pauvreté, de promotion et protection des groupes vulnérables ;
- au renforcement des capacités des structures à répondre à la demande sociale ;
- à la prise en charge adéquate des besoins des groupes vulnérables.
- à la promotion socio économique des femmes grâce à une allocation régulière de ressources et une structuration cohérente et efficiente des actions ;

Le profil des dépenses prévues à cet effet pour l'année 2011, au niveau des titres 2, 3, 4, 5 et 6, intègre les engagements actuels relatifs aux projets en cours, à la vision plus large et intégratrice qui sous tend les composantes du CDSMT.

Titre 2 : Dépenses de Personnel

Article : 61

Les dépenses de personnel, pour l'année 2011, sont estimées à un milliard cinq cent quatre-vingt sept millions cent quatre vingt-dix neuf milles (1.587.199.000) CFA contre un milliard six cent soixante six millions deux cent soixante quatorze mille cent vingt (1.666.274.120) CFA en 2010 soit une baisse en valeur absolue de soixante dix neuf millions deux cent soixante quatorze mille cent vingt (79.075.120) FCFA.

Cette baisse est consécutive au rattachement de l'Agence Nationale de la Case des tout Petits à la Présidence de la République.

**Titre 3 : Dépenses de fonctionnement
(Hors personnel, hors transferts)**

Article : 62

Le montant total du titre 3 réévalué se chiffre pour l'année 2011 à 1.559.161.000 FCFA contre 1.848.975.000 FCFA en 2010, soit une baisse de 289.814.000 F CFA en valeur absolue et 15,7 % en valeur relative.

Les tableaux 1 et 2 donnent la répartition du titre 3 selon les programmes et les composantes des programmes. Il ressort de ces tableaux une demande de mesures nouvelles estimées à 934 780 000 FCFA pour l'ensemble de programmes. Ce qui fera passer le titre 3 de 1 559 161 000 à 2 493 941 000 entre 2010 et 2011.

Les mesures nouvelles demandées sont réparties ainsi qu'il suit :

Programme 1 : Accès aux infrastructures et services sociaux :	34.170.000 FCFA
Programme 2 : Renforcement des capacités :	334.383.000 FCFA
Programme 3: Accès aux ressources financières et aux facteurs de production :	0 FCFA
Programme 4 : Protection sociale :	75 319 000 FCFA
Programme 5 : Appui institutionnel et gestion :	490 908 000 FCFA

Tableau 1 : Répartition du Titre 3 selon les programmes du CDSMT

Programmes	Services votés réévalués	Mesures nouvelles	dotation 2011
Programme 1 : Accès aux infrastructures et services sociaux	51 611 000	34 170 000	85 781 000
Programme 2 : Renforcement des capacités	321 184 000	334 383 000	655 567 000
Programme 3: Accès aux ressources financières et aux facteurs de production	0	0	0
Programme 4 : Protection sociale	318 683 000	75 319 000	394 002 000
Programme 5 : Appui institutionnel et gestion	867 683 000	490 908 000	1 358 591 000
Total	1 559 161 000	934 780 000	2 493 941 000

Tableau 2 : Répartition du Titre 3 selon les composantes des programmes du CDSMT

	Services votés réévalués	Mesures nouvelles	dotation 2011
Composante 1.1 : Renforcement de l'accès aux services et équipements	51 611 000	34 170 000	85 781 000
Composante 1.2 : Amélioration de la qualité du service social	0	0	0
Composante 2.1: Formation et IEC	321 184 000	334 383 000	655 567 000
Composante 2.2 : Appui aux structures partenaires	0	0	0
Composante 3.1 : Renforcement des AGR des groupes vulnérables	0	0	0
Composante 3.2 : Appui à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance	0	0	0
Composante 4.1 : Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux	33 080 000	21 420 000	54 500 000
Composante 4.2 : Appui au dispositif sécuritaire vivrier, nutritionnel et matériel	234 687 000	34 170 000	268 857 000
Composante 4.3 : Amélioration du cadre juridique et accompagnement des groupes vulnérables	50 916 000	19 729 000	70 645 000
Composante 5.1 : Gestion et coordination	841 531 000	485 408 000	1 326 939 000
Composante 5.2 : Equipement et logistique	26 152 000	26 152 000	31 652 000
Total	1 559 161 000	955 432 000	2 493 941 000

La répartition des mesures nouvelles pour les composantes du programme est la suivante (cf. tableau 2) :

**Composante 1.1 : Renforcement de l'accès aux services et équipements pour un montant de 34 170 000 FCFA ;
Il s'agit d'augmenter les crédits alloués au CENAF et aux CEDAF pour leur permettre de renforcer leur équipement pour un meilleur accès des femmes à la formation.**

Composante 2.1: Formation et IEC pour un montant de 334 383 000 FCFA ;

Cette mesure nouvelle devrait permettre de renforcer la prise en charge du renforcement des capacités des agents ainsi que la bonne exécution des programmes de sensibilisation pour un changement de comportement des bénéficiaires.

Composante 4.1 : Appui financier pour la prise en charge de problèmes sociaux pour un montant de 21 420 000 FCFA ;

Cette rallonge aiderait à améliorer la couverture spatiale des activités des services impliqués. Elle leur permettra également d'assurer la coordination et le suivi des activités de terrain.

Composante 4.2 : Appui au dispositif sécuritaire vivrier, nutritionnel et matériel pour un montant de 34 170 000 FCFA ;

Cette demande supplémentaire permettra au Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et à ses démembrements de mieux réagir face aux sollicitations des populations et d'optimiser la gestion des stocks de sécurité et leur acheminement vers les populations bénéficiaires.

Composante 4.3 : Amélioration du cadre juridique et accompagnement des groupes vulnérables pour un montant de 19 729 000 FCFA ; Cet appui additionnel devrait permettre d'accompagner la sensibilisation et la vulgarisation des droits des femmes, des enfants et des groupes vulnérables en général. Dans le même temps il permettra de renforcer les actions de médiation familiale et de lutte contre les MGF.

Composante 5.1 : Gestion et coordination pour un montant de 485 408 000 FCFA ;

Compte tenu de la complexité du secteur et de la multiplicité des acteurs, il est nécessaire d'appuyer les structures du département dans la recherche de synergies dans la gestion et la coordination des interventions.

Composante 5.2. Equipement et logistique pour un montant de 26 152 000 FCFA.

Il est ici question de renforcer le fonctionnement de la DAGE dans ses activités relatives à la dotation en équipements et logistiques de quelques structures.

Au total, pour l'exercice 2011 les besoins en mesures nouvelles sont estimés à 955.432.000 FCFA.

En plus nous sollicitons une dotation en fonctionnement pour la nouvelle direction des organisations féminines.

Titre 4 : Dépenses de Transfert

Article : 64

Les dépenses de transferts pour l'année 2011, se chiffrant à 2.125.771.000 F CFA, concernent, les aides et secours personnes et les autres transferts aux ménages du centre Guinddi, du CSA, et de la DSDS.

Tableau 3 : répartition du titre 4 selon les programmes

Programmes	Services votés réévalués	Mesures nouvelles	dotation 2011
Programme 1 : Accès aux infrastructures et services sociaux	0	0	0
Programme 2 : Renforcement des capacités	0	0	0
Programme 3: Accès aux ressources financières et aux facteurs de production	0	0	0
Programme 4 : Protection sociale	951 371 000	930 000 000	1 881 371 000
Programme 5 : Appui institutionnel et gestion	174 400 000	70 000 000	244 400 000
	1 125 771 000	1 000 000 000	2 125 771 000

On peut noter avec le tableau 3 que les dépenses de transferts courants ne concernent que les programmes de protection sociales des groupes vulnérables et l'appui institutionnel et gestion. Les mesures nouvelles demandées pour le titre 4 s'élèvent à 1.000.000.000 FCFA. Elles s'expliquent par les besoins de renforcement des activités menées dont la réalisation implique des transferts courants sous forme de subvention et de fonds d'assistance.

Ces activités articulées aux composantes 2, 3 et 4 du CDSMT, se présentent comme suit :

- **Renforcement des capacités des acteurs à la base pour la promotion et la protection des droits de l'enfant;**
- **Aide et secours aux familles et personnes nécessiteuses et/ou démunies ;**
- **Mise en place d'un stock de sécurité alimentaire et d'urgence ;**

Titre 5 : Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat

Titre 6 : Dépenses de transfert en capital

S'agissant des dépenses d'investissement et des dépenses de transferts en capital, le montant de l'enveloppe qui nous a été notifiée est répartie entre les différents projets ci-après :

- l'appui au dispositif de suivi-évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté ;
- la construction et l'équipement des CEDAF ;
- la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants ;
- l'aménagement du cadre de vie dans les daaras ;
- la reconstruction du stock de sécurité alimentaire ;
- l'appui aux groupements féminins ;
- l'appui pour la lutte contre la pauvreté (phase 2) ;
- Initiative nationale de Protection Sociale des Groupes vulnérables (INPS – Suqaali Jaboot)
- le Programme National d'actions pour les Femmes ;

La prise en charge de ces besoins nécessite un investissement titre 5 et 6 de 26 181 475 000 FCFA en 2011.

Conclusion

En conclusion, dans le cadre du projet de budget du Ministère de la Famille, des Organisations féminines, et de la Protection de l'Enfance nous sollicitons des mesures nouvelles d'un montant de 1.800.825.000 FCFA pour les dépenses de fonctionnement hors personnel et une augmentation de l'enveloppe des dépenses réservées au titre 5 et 6. Ces dépenses sont estimées 26.181.475.000 FCFA en 2011.

Ce projet de budget dénote les ambitions réelles du département de contribuer à l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, principalement, des groupes vulnérables dans une prise en compte de la parité.

ANNEXE